**MOTION**

 **Luxembourg, le 8 octobre 2019**

 **Dépôt : Léon Gloden Groupe politique CSV**

La Chambre des Députés,

* Considérant que le Ministre de la Sécurité intérieure sous le Gouvernement précédent a décidé la fermeture de nombreux commissariats de proximité dans le contexte de la réforme de la police, et ce, avant même son entrée en vigueur le 1er août 2018 ;
* Considérant qu’avec ladite réforme, les « commissariats de proximité », d’un côté, et les centres d’intervention, de l’autre côté, ont été fusionnés et remplacés par des entités s’intitulant désormais « commissariats de police » ;
* Considérant que de nombreux élus locaux se sont opposés à la fermeture de commissariats sur leur territoire ;
* Considérant que, d’après le programme gouvernemental de décembre 2018, « *La réforme de la police sera mise en œuvre et aboutira à un travail de police efficace, que ce soit en zone rurale ou urbaine.* *Les effets de la réorganisation territoriale des commissariats et les conditions de travail des agents de police bénéficieront d’une attention particulière.*» ;
* Considérant qu’un service de proximité est inhérent aux missions de la police et que la sécurité constitue un principe fondamental dans un État de droit ;

Invite le Gouvernement,

1. À remédier de manière efficace aux défauts de la nouvelle réorganisation territoriale des commissariats en envisageant la réintroduction de commissariats de proximité dans les communes ayant bénéficié d’un commissariat de proximité avant l’entrée en vigueur de la loi relative à la réforme de la Police ;
2. À étudier la nécessité de créer des commissariats de proximité supplémentaires dans des communes autres que celles mentionnées sous le point 1. ci-dessus.

\*\*\*